

61  
15  
Chambre

Mante du rang A soit notifié de déposer  
la ~~rap~~ l. acte de repartition se rapportant  
au dit procès verbal dans les huit jours de  
la date de l'avis signifié.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par  
M. Jeremy Rainin que la séance soit levée

Adopté unanimement

J. D. Gagnon  
Secrétaire

P. E. Targat  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly

A une assemblée publique des électeurs  
du Canton Goly, tenue à la salle ordinaire  
des lessons, le huitième jour de janvier, dix  
neuf cents après avoir donné l'avis conformé-  
ment au Code Municipal de la Province de  
Québec.

Proposé par P. E. Targat ~~secondé~~ marchand  
du Canton Goly secondé par Joseph Gagnon  
cultivateur du Canton Goly que M. Charles  
Martin soit nommé président d'élection.  
A dix heures de l'avant midi l'assemblée  
est ouverte.

Proposé par M. Antoine Tessier cultivateur  
du Canton Goly secondé par M. H. W. Legare  
marchand du Canton Goly que M. Jas. Larocque  
marchand du Canton Goly soit ~~nommé~~ élu  
conseiller en remplacement de M. Antoine  
Tessier sortant de charge

En amendement proposé par M. Joseph Larocque  
marchand du Canton Goly secondé par M.  
Joseph Gagnon cultivateur du Canton Goly  
que M. James Mc Gibbon marchand  
du Canton Goly soit élu conseiller en

remplacement de M. Antoine Fusier sortant de charge.

Proposé par M. Paul-Emile Targat marchand du Canton Joly secondé par M. Gedeon Labelle cultivateur du Canton Joly que M. Pacifique Labelle soit élu conseiller en remplacement de M. Francois Laerive sortant de charge.

En Amendement - Proposé par Jhon Valli cultivateur du Canton Joly secondé par Joseph Berners industriel du Canton Joly que Hormudas, W. W. Legari marchand du Canton Joly soit élu conseiller en remplacement de M. Francois Laerive.

Proposé par M. Jhon Valli, Thomas Labanti, Joseph Berners, P. E. Targat - M. J. Larueque que le Pall soit ouvert pour proceder à l'election de H. W. Legari & Pacifique Labelle. et Joseph Larueque & James Mc Gibbon.

M. J. Larueque resigne en faveur de M. James Mc Gibbon qui est élu en remplacement de Antoine Fusier.

Une heure apres l'ouverture du Pall, c'est-à-dire à midi et trente cinq minutes M. Hormudas Legari resigne et M. Pacifique Labelle est élu en remplacement de M. Francois Laerive.

(Signé) Charles Martin

Vraie Copie

Président d'election

J. B. Sigarussi Sect. Més.

Conseillers	1898
"	1898
"	1898
"	1899
"	1899
"	1900
"	1900

P. E. Targat
Gedeon Labelle
Joseph Berners
Jeremy Boivin
Joseph Gagnon
James Mc Gibbon
Pacifique Labelle

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa } Municipalité du Canton Goly

Je James Mc Gibbon ayant été durement  
~~nommé~~ <sup>élu</sup> conseiller de la Municipalité du  
 Canton Goly fais serment que je remplirai  
 bien et fidèlement les devoirs de ma charge  
 et cela au meilleur de mon jugement et de ma  
 capacité - Ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Assermenté ce cinquiesme  
 jour de Fevrier 1900 } James W. Gibbon  
 (off. Biganese Sect. trois) } Conseiller

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa } Municipalité du Canton Goly

Je Pacifique Labelle ayant été durement  
 élu conseiller de la Municipalité du Canton  
 Goly fais serment que je remplirai bien et  
 fidèlement les devoirs de ma charge et cela  
 au meilleur de mon jugement et de ma capa-  
 cité - Ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Assermenté ce cinquiesme  
 jour de Fevrier 1900 } Pacifique Labelle  
 (off. Biganese Sect. trois) } Conseiller.

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa } Municipalité du Canton Goly

5 Fevrier 1900 } A une session générale du Conseil Municipal  
 du Canton Goly, tenue à la salle ordinaire des sessions  
 le cinquiesme jour de Fevrier en l'an deux heures  
 de l'après midi en l'année dix neuf cents  
 conformément aux dispositions du Code  
 Municipal du Canton Goly à laquelle session  
 ont présents M. le Maire P. G. Target  
 et M. M. les Conseillers James Mc Gibbon;

Joseph Gagnard; Jeremy Boivin. Pasquin Labelle  
Joseph Demers. formant un  
quorum sans la présidence de M. le Maire  
Il est statué et ordonné et ce conseil statue et  
ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par  
M. James McKeibbin que les résolutions passées  
à la session dernière soient confirmées

Adopté unanimement -

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par  
M. Joseph Demers que M. P. G. Forget  
soit nommé pour être président pour le  
l'élection du Maire.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Joseph Gagnard secondé par  
M. Jeremy Boivin que M. P. G. Forget  
soit nommé maire de la Municipalité de  
Canton Joly.

Adopté unanimement:

P. G. Forget

Président d'Electus du Maire

J. Bigness  
Sec. Trés.

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Galy

Je Paul Emile Forget ayant été dûment  
 nommé maire de la Municipalité du  
 Canton Galy fais serment que je remplirai bien  
 et fidèlement les devoirs de ma charge et cela  
 au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
 Ainsi que Dieu me sait en aide!

Assermenté ce cinquième jour  
 de Février 1900

J. B. Bigrasse Sect. trés.

P. E. Forget  
 Maire

Conformément à son ajournement les  
 Conseillers de la Municipalité du Canton  
 Galy M. M. P. E. Forget; Pacifique Labelle; Jérémy  
 Boivin; James Mc Keenan; Joseph Demers; Joseph  
 Gagnon, si assemblent  
 pour procéder aux affaires de routine et  
 faisant les résolutions suivantes:

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
 Pacifique Labelle — que ce conseil autorise  
 M. le Président de l'élection du Maire et M.  
 le Secrétaire-Trésorier de signer les résolutions  
 suivantes notamment M. le Maire du Canton  
 Galy.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
 M. Pacifique Labelle que le Compté présenté par  
 M. Modeste Dauphin pour avoir travaillé  
 au chaloupe vers le 2 Octobre 1899 soit accepté  
 et payé, la somme de \$ 2.50 payé le 26 Avril 1900

Adopté unanimement.

et demandé de faire

J. B. Bigrasse Sect. trés.

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M. James Mc Gibbon que le Comité de M. Octave Paul au montant de \$ 3.00 pour avoir jacté sur son terrain pour se rendre au cholera soit accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M. Joseph Lagnan que la résignation de M. Pacifique Labelle comme inspecteur de voirie soit acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Joseph Lagnan que M. Jean Vallé soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Pacifique Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers que M. Joseph Laignan fasse la somme entière de l'arrêté imposé par le règlement N° 15.

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M. Joseph Lagnan que ce conseil fait remise de la moitié de l'arrêté imposé par le règlement N° 15.

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M. James Mc Gibbon que M. Adolphe Provost et Guil. Riard soient autorisés à faire exécuter le règlement N° 15 et en faire rapport au conseil.

~~et que le dit~~  
travaux du conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jas. Lagnan secondé par M. Pacifique Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Canada  
 Province de Québec  
 District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Goly, convoquée par J. A. Riganeau Secrétaire - Trésorier et Trésorier à la salle ordinaire des sessions, le samedi jour de Février, à deux heures de l'après midi, en l'année dite neuf cent conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. le pro. Maire Jeremy Babin et M. M. les Conseillers Gideon Labelle; Joseph Gagnon; Pacifique Labelle; James Mc Gibban; Joseph Demers.

formant le quorum du Conseil, sous la présidence de M. le pro. Maire; les autres conseillers P. G. Farget-

ayant, après vérification reçu avis de convocation de cette session. Il est réglé et statué et le conseil règle et statue par résolutions comme suit:

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. Jeremy Babin soit nommé pro. Maire.

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. J. B. Perthuis soit chargé de mettre de la neige sur le pont, et devra charger le prix ordinaire à la journée pour un homme avec son cheval.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Pacifique Labelle que M. J. A. Riganeau Sec. Trés. soit chargé de représenter la Corporation dans la course de W. H. Leguire Co. La Corporation du Canton Goly et de faire

les démarches nécessaires pour le succès du procès et s'il est dans l'obligation de se rendre à Montréal pour informations auprès des avocats gr. il lui soit accordé une somme de \$10.00 pour le dit voyage.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

b

J. Gagnon

Pro. Maire

Municipalité de Canton Gagnon

Canada

Province de Québec

Municipalité de Canton Gagnon

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Gagnon tenue à la salle ordinaire des sessions, le cinquiesme jour de Mars dix neuf cents, à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à la quelle session sont présents M. le Maire P. G. Target et M. M. les Conseillers Jeremy Poirier; Gedeon Labelle; Joseph Gagnon; James Mc Gibbon; Joseph Derriers; Pacifique Labelle formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. James Mc Gibbon que les résolutions passées à la séance spéciale du 6. Février 1900 soient confirmées

Proposé par M. Jos. Derriers que la résolution autorisant le Secrétaire Trésorier que <sup>il passe</sup> ne pas faire les dépenses nécessaires au succès du procès de W. H. Legare vs. La Corporation du Canton Gagnon ne soit pas confirmée



U. D'Amour  
 J. B. Desrosiers

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Jas. Gagnon que le Compté de M. Israël Belanger approuvé par le Inspecteur de mairie au montant de \$3.33<sup>00</sup> payable par Louis Trudeau, Israël Belanger, Fernand Dupont, Charles Martin, Ernest Renaud & Israël Paubel soit-accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. Jas. Gagnon que le Compté présenté par M. Octave Gideloth autorisé par M. le Maire pour compensation de l'enseigne du pont soit-accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Rainier secondé par M. Jas. Gagnon que M. Naps. Samuelli soit nommé auditeur des Compté du Secrétaire - Trésorier du Cantons Galt et qu'il fasse son rapport dans le Cour du mois de Mars.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Jas. Gagnon que le Compté de M. P. G. Forget au montant de \$225<sup>00</sup> lui soit-accepté et que le dit-montant de \$225<sup>00</sup> soit-payé au dit P. G. Forget.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M. Gideon Labelle que ce conseil approuve la loi abolissant les subventions municipales à l'industrie et adaptant la législation de l'Ontario au cette prohibition existante.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Jeremy Rainier que M. P. G. Forget soit-

ainsi qu'elle ~~peut~~ <sup>est</sup> autorisée de louer une ~~grande~~ salle pour les assemblées  
du Conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Baisin secondé par M.  
Joseph Demers soit que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

~~H. Rigoussac~~ Sect. Vie.

P. E. Forget  
Maire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Cantan Joly

A une session générale du Conseil Municipal du  
Cantan Joly tenue à la salle ordinaire des sessions  
le deuxième jour de Avril dix neuf cent et deux  
heures de l'après midi conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec à la quelle session sont présents M.  
le Maire P. E. Forget et M. M. les conseillers  
Jeremy Baisin; James Mc Gibban; Pacifique  
Labelle, Joseph Demers; Joseph Gagnier  
Il est statué et ordonné et ce conseil statue et  
ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
Jeremy Baisin que les résolutions passées  
à la session du cinquième jour de Mars dix  
neuf cent soit confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
Pacifique Labelle que la somme de cent-vingt <sup>13</sup>/<sub>100</sub>  
soit payé à la Corporation Municipale du Cantan  
de Labelle pour l'année 1900

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Demers secondé par M.  
Pacifique Labelle que ce conseil confirme les

licencés pour tenir un hôtel pour y détailler de  
liqueurs environants à M. J. B. Berthiaume,  
Auguste Dumauhin & Napoléon Nantel;  
Que les dits hôteliers devant le jour des execu-  
tions assument les trois constables et payer  
par eux.

Adopté unanimement.

III

Proposé par M. Jeremy Baisier secondé par M.  
Joseph Gagnon que le secrétaire. Mesurier soit  
autorisé à poursuivre tous les contribuables qui  
sont arriérés.

Adopté unanimement.

IV

Résolution arrandée James Mc Gibbar  
le 2 Mai 1900

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M.  
James Mc Gibbar que ce conseil loue de M. P. G.  
Thoret, une salle pour ses séances, les séances  
de la Cour et les assemblées des Commisaires d'écarts  
Assemblée publique du Conseil pour la somme  
de cinq piastres par mois ou sixante piastres  
par année. Le dit Locateur devra chauffer et  
entretenir la dite salle.

Le dit ~~salle~~ Conseil devra louer la dite  
salle durant dix ans au prix de sixante piastres  
par année. La dite salle devra avoir une grandeur  
de 24 x 40 pieds tout bien finie.

Adopté unanimement.

V

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Joseph Demers que un règlement soit  
préparé pour fixer l'endroit où les séances  
devront se tenir et à dix heures de l'avant-midi  
pour l'heure, que ~~devront~~ les séances se tenant  
à dix heures de l'avant-midi.

Adopté unanimement.

VI

Proposé par M. Jeremy Baisier secondé par M.  
<sup>Labille</sup> Pacifique que M. Napoléon Nantel fils soit  
nommé pour régler la difficulté qui existe

au sujet de la Mante-Bouissou, le dit M. Maublet  
desire donner avis en se autorisant le jour et  
l'heure qui il sera sur les lieux pour régler cette  
dite difficulté.

VII

Adopté unanimement -  
Proposé par M. J. Boivin secondé par M. Jas.  
Derners que la séance soit levée.

Adopté unanimement:  
P. E. Forget  
Maire

J. P. Riguesse Sec. Tris.

Province de Québec  
District d. O. Massa

Municipalité du Canton Goly

Mai 1900

A une session générale du Conseil Municipal  
du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des  
sessions le septième jour de Mai mil neuf cent  
à deux heures de l'après midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec à laquelle session furent  
présents M. le Maire P. E. Forget et M. M.  
les Conseillers Gedeon Labelle; Joseph Derners;  
Jeremy Boivin; James M. Gibbon; Pacifique  
Labelle; Joseph Gagnon ———— formant  
un quorum sous la présidence de M. le Maire  
Il est statué et ordonné et ce conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:  
Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M.  
Joseph Derners que les résolutions passées à la  
séance du deux Avril dernier, moins la résolution  
IV soient confirmées.

Adopté unanimement.  
Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M.  
James M. Gibbon que ce conseil loue de M.  
V. H. Forgette marchand de S<sup>te</sup> Agathe une

salle publique pour ses assemblées, pour les  
séances de la Cour de Magistrats, pour les assemblées  
des Commissaires au prix de cinq piastres par  
mois ou soixante piastres par année.

Que le dit Locateur devra chauffer et entretenir  
la dite salle en bon ordre.

Que le dit-Conseil devra louer la dite salle durant  
dix ans au prix de soixante piastres par année.

Que la dite salle devra avoir une grandeur de  
24 x 40 pieds.

Que la dite résolution N<sup>o</sup> XV passée le deuxième  
jour d'Avril <sup>dernier</sup> soit ~~annulée~~ et annulée.

En amendement:

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par  
M. Joseph ~~Boivin~~ Demers que ce conseil ne  
loue pas la dite salle publique pour ses assemblées  
publiques, de M. Y. F. Target de S<sup>te</sup> Agathe, au  
prix de soixante piastres par année.

Que le dit-Conseil ne loue pas la dite salle durant  
dix ans.

Pour la motion principale - Gideon Labelle; James  
McCibbon; Joseph Gagnon;

Pour l'amendement - M. Jeremy Boivin; Joseph  
Demers; Pacifique Labelle.

Les conseillers étant à voix égale M. le Maire  
vote pour la motion principale qui est  
adoptée.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M.  
Joseph Gagnon que l'auditeur des Comptes de  
la Municipalité du Canton de Joly pour l'année  
1898-99 <sup>soit</sup> ~~soit~~ par M. N. P. Harnauer soit  
accepté et serve de base à l'auditeur pro-  
chain.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Paëfyne Labelle que le règlement - N<sup>o</sup> 16 soit promulgué dans toute sa teneur.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Joseph Gagnon que M. J. A. Biganese sect. Tris, sur requête verbal faite par M. L. Church & sans représenti par M. L. N. Adams soit nommé surintendant spéciale pour arrêter le procès verbal verbalisant une partie du chemin de front - du lot - N<sup>o</sup> 26 du rang A et de la Marche du rang A. entre les N<sup>o</sup> 27 & 28.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. Fr. Provost - Inspecteur de voirie soit autorisé par le sect. Tris. de faire faire les embassés sur la propriété de M. P. E. Forget en face la propriété de M. P. Simard, de cette date à 8 jours.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jas. Gagnon secondé par M. Gedeon Labelle que M. Alph. Saindau soit payé au montant de \$ 3.<sup>00</sup> pour entretien d'écuyer de la Marche - Orban pour l'année 1899-1900.

payé à Alph. Saindau  
\$ 3.00 et la balance à  
Joseph Saindau.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gedeon Labelle que la requête présentée par M. Napoléon Marisier demandant la permission de tenir un hôtel de tempérance soit accordée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Boivin secondé par M. Gedeon Labelle que M. l'inspecteur de voirie soit autorisé à faire refaire la clôture de ligne

de la Monté A.

Adopté unanimement  
Proposé par M. Jeremy Bessin secondé par  
M. Gideon Labelle que la somme de \$12.38  
soit payé par les ~~intéressés~~ propriétaires ou le  
propriétaire selon la désignation fait par  
le Contrat qui devra être procuré par le  
propriétaire du lot N<sup>o</sup> 27 du rang B. de  
cette date à 9 jours ou si le cas n'est pas  
pourra poursuivre le dit propriétaire du  
lot N<sup>o</sup> 27 pour le paiement intégral  
de la dite somme de \$12.38.

Adopté unanimement.  
Proposé par M. Joseph Derrers secondé par M.  
Gideon Labelle que M. le Secrétaire-Treasurer  
soit autorisé à régler la cause de M. H. W. Legare  
& Co. La Corporation du Canton Galt payant les  
frais après être approuvé par M. le Magistrat  
sauf recours contre M. P. G. Forget.

Adopté unanimement.  
Proposé par M. Joseph Lagnon secondé par  
M. Joseph Derrers que le Compte de \$9.50  
autorisé par M. le Maire, <sup>pour</sup> de réparer <sup>pour</sup> par les la  
Monté du rang B. soit payé par les Intéressés  
du dit rang B. payé à M. Jules Brassard.

Adopté unanimement  
Proposé par M. Joseph Lagnon secondé par M.  
James McElbhan que M. le Secrétaire-Treasurer  
soit autorisé de faire une lampe sur le pont.

Adopté unanimement.  
Proposé par M. Gideon Labelle secondé par  
M. Joseph Lagnon que M. le Secrétaire-Trés.  
soit autorisé de notifier M. Napoléon  
Nauvel <sup>fils</sup> de réparer au chemin et si il ne peut

payé le 25 Juin 1900  
c/c \$5.69 Balance payé

les travaux nécessaires pour assurer un bon passage. M. le Sect. Tris. sera autorisé de faire faire les travaux.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gédéon Labelle que M. Alph. Belanger soit nommé inspecteur de voiries en remplacement de M. Joseph Bolduc.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Jeremy Babin que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Ligueros Sect. Tris. P. E. Forget  
Maire

Province de Québec  
District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de juin mil neuf cent dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire et M. M. les Conseillers Joseph Demers; Joseph Gagnon; Gédéon Labelle; James Mc Gibban

P. E. Forget  
P. E. F.  
Maire

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:  
Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Gibban que les résolutions passées à la séance du septième jour de Mai 1920 soient confirmées.

Adopté unanimement.



Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Joseph Gagnon que M. le Maire et M. le Secrétaire Trésorier en leur qualité respectives aient autorisé de signer et co-signer un bail devant la salle du Conseil pour de P. F. Forget. d'après la résolution passée le septième jour de Mai 1900.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gedeon Labelle que M. le Maire aient autorisé la somme de quatre piastres soit payé à M. P. Forget pour deux tables et la somme de quatre piastres pour huit chaises, formant en tout la somme de huit piastres.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Darners secondé par M. James Mc Gibban que M. Gedeon Labelle aient autorisé à faire faire 4 banes de 12 pieds et 2 tel banes de 10 pieds.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que M. le Secrétaire-Trésorier aient autorisé de poursuivre le propriétaire du lot N<sup>o</sup> 27, du rang lettré A du Canton Goly pour la somme de \$12.38 pour travaux faits au chemin de front <sup>touchant</sup> ~~voisins~~ de la Première Range.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Gibban que M. l'Inspecteur de Maire aient autorisé à faire réparer d'une manière convenable les émanches faits devant la propriété de M. H. W. Legaré près du front de la libelle aux bagnois.

Adopté unanimement.

Propose par M. Joseph Gagnon secondé par M. Joseph Demers que M. l. inspecteur de voirie M. Pierre Dauphin fils soit autorisé à faire refaire d. une manière convenable le pont situé sur le N<sup>o</sup> 4 du rang lettre D.

Adopté unanimement.

Propose par M. Joseph Demers secondé par M. Gedeon Labelle que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à se notifier l. inspecteur de voirie Joseph Laroche de faire son devoir faire refaire les chemins sans son contrôle sans y faire après avis et de faire suivre ledit inspecteur de voirie s'il ne fait son devoir.

Adopté unanimement.

Propose par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Libban que M. Gedeon Labelle soit autorisé à engager une personne pour allumer la lampe sur le pont et l'éteindre avec prix de 60¢ par mois.

Adopté unanimement.

Propose par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Liguereau Sec. Trés.

P. E. Forget Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottona

Municipalité du Canton Goly

A une session general du Conseil Municipal du Canton Goly Tenue a la salle ordinaire des sessions le Troisième jour de Juillet mil neuf cent a dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, a laquelle session sont presents M. le Maire P. E. Target et M. M. les Conseillers Joseph Demers; Gideon Labelle; Joseph Gagnon; James Mc Gibbon; Pacifique Labelle; Jeremy Babin formant un quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est statue et ordonne et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Propose par M. Joseph Gagnon secondé par M. Joseph Demers que les résolutions passées a la séance du Mois de Juin <sup>dernier</sup> soient confirmées moins la résolution qui autorise M. le Maire et M. le Secrétaire a signer le bail de la ~~boisserie~~ de M. T. Target qui laquelle résolution sera considérée a la session prochaine.

de la salle des  
 séances

P. E. Maire  
 J. B. Sec. Trés.

Adoptée unanimement.

Propose par M. Gideon Labelle secondé par M. Joseph Demers que M. le Maire P. E. Target soit autorisé a prendre des informations auprès de M. de Sole Bastien Avocat au sujet de la location de la salle publique, c'est a dire si le Conseil peut par résolutions ou par règlement louer une salle et passer un bail a l'effet de louer une salle publique pour le Conseil durant 10 ans.

Adoptée unanimement.

Propose par M. Gideon Labelle secondé par M. Pacifique Labelle que M. les Inspecteurs de

mairie aient été notifié de faire faire les deux chemins de front et les murets avec d'une largeur de 15 pieds de la tranchée et bien banchés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Burners secondé par M. James Mc Gibban que M. l. Inspecteur de voirie du village aient autorisé à faire un canal banché depuis la propriété de M. Nop. Nault, traverse la rue et la propriété de M. H. W. Legare et que le coût de ces travaux soient payé par les intéressés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gideon Labelle que les Comptes suivants soient payés et collectés de la manière suivante.

A. M. Pierre Benoit payable par M. Jos. Larivière \$2.50; à M. Joseph Languan payable \$1.50; à M. Frederic Languan \$2.50 payable par les intéressés de la Montée du rang I; à La Labelle Lumber Co. \$10.74; à M. Elmer <sup>120.00</sup> ~~120.00~~ <sup>12.00</sup> \$1.00; à Pierre Dauphin \$3.37 payable par l'arrondissement et les intéressés des rangs D. & E. du Canton Galt. à Nop. Nault fils \$0.50 payable par les intéressés de la Montée Perron. à M. Lemery Gadard \$3.75 payable par les intéressés, Pierre Nault; Ernest Bernard; Charles Martin, Israël Nault.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gideon Labelle que le proces-verbal amendant par le proces-verbal fait par M. Françoise Mandeville, fait par J. A. Pizanesse surintendant special soit homologué avec les amendements aints: La Clause N° 5 soit amendée en lisant que Charles Church & sons construisent le haut de montée partant de la ligne du chemin de du chemin de front

13, Janvier 1901 page  
à La Labelle Lumber Co.

du lot N<sup>o</sup> 27 jusqu'au ~~cho~~ l'ancien chemin de ligne  
au haut; 2<sup>o</sup> que la Clause N<sup>o</sup> 11 soit amendée en  
liant que Charles Church & sans ~~de~~ devant en tenir  
le point situé sur le N<sup>o</sup> 27 du rang lettre A.

~~J. Biganese~~ <sup>Adopté unanimement.</sup>  
~~Prof. par M.~~ P. E. Fugot Maire

Après par unanimité à son ajournement  
le Conseil s'assemble à deux heures de l'après  
midi sont présents à la séance M. M. les Con-  
seillers Percipie Labelle; James Mc Gibban;  
Jeremy Babin; Joseph Durners; Gedeon Labelle;  
Joseph Gagnon formant un quorum sous  
la présidence de M. James Mc Gibban pro-  
Maire.

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par  
M. Gedeon Labelle que M. James Mc Gibban  
soit nommé pro-Maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jeremy Babin secondé par M.  
Joseph Gagnon que le rôle d'évaluation pour  
l'année 1900 soit amendé comme suit:

Jamies Drain \$100; Francois Mandeville  
\$300; Edouard Godard \$50; Alphonse Languan \$200.  
Ernest Duval; \$100; Thelesphare Leblanc \$50.00;  
Philias Gauthier \$100; J. A. Biganese <sup>à Fr. Probst</sup> \$200; \$200  
Charles Church & sans. \$200. La Compagnie de bordiers  
du Lac Labelle \$300; A. M. Postan \$200. Jha-  
ganier Drain \$100. Augustin Languan \$100.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Durners secondé par M.  
que la résignation de M. Babin ne soit pas acceptée.  
Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par  
M. Joseph Gagnon que la ~~se~~ résigna-  
tion de la résignation de M. Jeremy

Bassin comme conseiller soit accepté.

Adopté

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon qui il soit préparé un règlement à l'effet d'imposer une taxe pour payer les dettes de la dite Municipalité du Canton Goly

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que la somme soit levée.

Adopté unanimement.

J. Biganese Sec. des James Mc Gibbon  
pro - Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottona

Municipalité du Canton Goly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour d'août mil neuf cent dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents M. le Maire P. G. Targat et M. M. les Conseillers Pacifique Labelle, Gedeon Labelle, James Mc Gibbon Joseph Gagnon formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. James Mc Gibbon que les résolutions passées à la séance du troisième jour de juillet dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Pacifique Labelle que la somme



Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. James Mc Gibban que M. le Secrétaire - Trésorier soit autorisé de poursuivre l'inspecteur de marine Joseph Saindon parce qu'il ne fait pas son devoir sur plainte de M. Joseph Magnan.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Joseph Magnan secondé par M. Pacifique Labelle que le règlement N<sup>o</sup> 17 & règlement pour peser par <sup>ou de</sup> calibrer la saumure de quatre cents piastres pour payer les dépenses du dit conseil soit promulgué sans amendement.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Joseph Magnan secondé par M. Gedeon Labelle que M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement pour déterminer que le bois de feu devra peser six livres et le bois de feu chauffages mesurer 8 x 4 pieds mesure française;

2<sup>o</sup> Ou une amende de deux piastres pour chaque contrevenant.

3<sup>o</sup> Autoriser la confiscation au profit des pauvres de la Municipalité.

4<sup>o</sup> Nommé un inspecteur au gré du dit conseil qui sera chargé de faire exécuter le dit règlement:

Adopté unanimement -

Proposé par M. Joseph Magnan secondé par M. Gedeon Labelle qu'il soit fait le changement suivant que le lot N<sup>o</sup> 18 du rang I soit attribué au nom de Pierre Paré.

Adopté unanimement:



Proposé par M. James Mc Gibbon secondé  
par M. Joseph Gagnon que M. <sup>Louis Labelle</sup> ~~P. Labelle~~  
soit nommé surintendant spécial pour  
verbaliser les rues du village et les cours d'eau  
dans les limites du dit village qui sont comprises  
dans les limites du dit village qui sont comprises  
dans les limites du dit village qui sont comprises

Ce dit procès verbal  
a été dressé pour la somme  
de \$25.00.

ment les lots N<sup>os</sup> 27 & 28 du rang A; 25 et 26 du  
rang B sur une profondeur de 15 arpents sur  
chaque lot.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M.  
Pacifique Labelle que M. Pierre Dauphin fils  
soit nommé conseiller en remplacement  
de M. Jeremy Beivin.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. James Mc Gibbon que M. Camille Labelle  
soit nommé inspecteur de voirie en  
remplacement de M. Pierre Dauphin fils  
qui a résigné.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé  
par M. James Mc Gibbon que M. le Secrétaire  
Trésorier soit autorisé à offrir à M. Modeste  
Dauphin la somme de \$21.15 pour avoir  
travaillé à la confection des rues du village  
et sur son refus le dit Conseil se laissera pour-  
suivre.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M.  
Pacifique Labelle que M. le Secrétaire-Trésorier  
soit autorisé de proposer de préparer un bail à  
l'effet de louer de M. Fernier Target une  
cellule publique au prix de <sup>pièces</sup> ~~pièces~~ par  
année durant dix ans. Et que M. le

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M.  
Pacifique Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

P. E. Forget

Maire

J. B. Bizaresse

Canada  
Province de Québec  
District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly.

A une session générale du Conseil Municipal du  
Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions  
le quatrième jour de Septembre mil neuf cent  
à dix heures de l'avant-midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec à la quelle session sont présents M. le  
Maire P. E. Forget et M. les Conseillers Gideon  
Labelle; Pacifique Labelle; James Mc Gibbon;  
Joseph Gagnon.

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et  
ordonné par résolutions comme suit:

P. E. Forget

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par  
M. Joseph Gagnon que les résolutions passées  
à la session du sixième jour d'août soient  
confirmées.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M.  
Gideon Labelle que le règlement N<sup>o</sup> 14 soit  
promulgué avec l'amendement suit: Que  
l'article N<sup>o</sup> 6 soit retranché du dit règlement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
Pierre Dauphin fils que M. G. Liard soit  
nommé inspecteur pour faire exécuter le  
règlement N<sup>o</sup> 14.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Gibban qu'il a été accordé un délai de trente jours à M. Louis Labelle surintendant spécial pour dresser le procès-verbal des rues et des cours d'eau du village de Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Joseph Gagnon que le compte présenté par M. Pierre Marinier fils inspecteur de voirie a été accepté et que la somme de \$50.00 a été payée à M. Joseph Morin et que la dite somme a été payée par ~~les~~ les intéressés de l'arrondissement du rang lettre B et a été collecté par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Pacifique Labelle que le compte de M. Pap. Naudet inspecteur de voirie <sup>a été accepté</sup> a été accepté et que la somme de \$1.50 pour ouvrage fait à la Mante du Rang I <sup>payable</sup> par l'arrondissement; \$2.00 pour travaux fait à la Mante I pour Pierre Pleau payable par le dit Pierre Pleau.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gedeon Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils <sup>présenté par</sup> que le compte de M. Joseph Savard a été accepté; que la somme de \$0.50 a été payée par M. François Hogue pour travaux faits à la Mante Brisson.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gedeon Labelle que le compte présenté par M. Jean Vallée inspecteur de voirie a été accepté et que la somme de \$16.00 a été payée à

Reçu de W. Weldon la  
somme de \$16.00 le Dec. 1900  
Reçu de G. Florand la  
somme de \$15. le 20 Sept. 1900

Mo. William Barier fils payable par Mo. Ruben  
Weldon est la somme de \$15.00 paye à Mo.  
J. B. Ledelotte payable par Mo. Gilbert Florand  
collectable par le secrétaire - trésorier.

Adopté à l'unanimité.

payé à Sr. Labelle le 12 janvier 1901

\$2.50

Proposé par Mo. James Mc Gibban secondé par  
Mo. Joseph Gagnon qu'il soit payé à Mo.  
Georgie Labelle la somme de \$2.50 pour  
confection des bannes placés dans la salle  
publique.

Adopté unanimement.

Proposé par Mo. Joseph Gagnon secondé par Mo.  
James Mc Gibban qu'au sur le rapport de l'inspec-  
teur de voirie Popoleon Paullet, le dit inspecteur  
de voirie soit autorisé à vendre, faire, réparer,  
faire confectionner tant chemise surmont la  
lui et d'en faire payer le prix de venté par  
les intéressés ainsi que les faits de clôtures.

Adopté unanimement.

Proposé par Mo. Joseph Gagnon secondé par  
Mo. Pacifique Labelle qu'au sur requête <sup>verbale</sup> présentée  
par Mo. M. Barnelle Labelle; Pierre Paullet;  
Hercule d'husal que Mo. J. A. Riguesse soit nommé  
commissaire spécial pour verbaliser les chemins  
de front et de route des lots n° 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Adopté unanimement.

Proposé par Mo. Gideon Labelle secondé par  
Mo. Pacifique Labelle que la séance soit levée

P. C. Forget  
Maire

J. B. Riguesse Sect. Tris.

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Galt.

D'une session générale du Conseil Municipal du Canton Galt tenue à la salle ordinaire des sessions le premier jour de Octobre mil neuf cent à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers Gideon Labelle; Joseph Demers; Pierre Dauphin fils; Joseph Gagnon; James Mc Gibbon; Pacifique Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.  
 Il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Joseph Demers que le compte de M. G. Labelle soit accepté et payé par M. A. Provost au montant de \$2.50. le dit G. Labelle devra assermenter ce dit-compte.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gideon Labelle que les résolutions passées à la session du Conseil le sixième jour de septembre 1900 soient confirmées.

Adoptées unanimement

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que M. P. G. Forget Maire soit autorisé à faire faire deux bancs pour placer dans la salle publique.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. James Mc Gibbon que M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé à trouver une personne pour alimenter et entretenir la troupe sur le pont au prix de raison.

Adoptée unanimement.



l'après midi.

Adopté unanimement.

Wilfrid Martin

P. E. Target

Approuvé par J. B. Gigante Sec. Tris.

Canada

Municipalité du Canton Goly —

Province de Québec

District de Ottawa

La 10<sup>ème</sup> session spéciale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième jour de Novembre mil neuf cent sept à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Target et M. M. les Conseillers Joseph Gagnon; Pierre Dauphin fils; Gideon Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Gideon Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que les résolutions passées aux sessions précédentes soient confirmées.

Adopté unanimement

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gideon Labelle que le Compte présenté par M. J. B. Berthiaume au montant de \$ 2146 <sup>soixante</sup> <sup>compté</sup> par ci détaillé sera soit payé payable par le dit Conseil.

payé le 14 Sept. 1901

Adopté unanimement

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par M. Gideon Labelle que le Compte présenté par l'inspecteur de voiries M. John Palli pour

compétition du ~~travaux~~ chemin de ligne de la Merle  
du rang A au montant de quatre vingt dix piastres  
dont la quelle somme doit être payé à M. J. B. Ber-  
thiaume payable par les Intéressés du rang A. collec-  
table par le Secrétaire. Trésorier suit accepté.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Gédian Labelle secondé par M.  
Pierre Dauphin fils que la séance suit levée.

J. B. Gagnon

Sec. Trés.

P. E. Forget

Maire.

Province de Québec  
District de Matana

Municipalité du Cantun Joly.

A une session générale du Conseil Municipal  
du Cantun Joly à la salle ordinaire des sessions  
le troisième jour de Décembre mil neuf cent  
sept-vingt-neuf sous dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents M. le Maire P. E. Forget et M.  
M. les Conseillers Joseph Gagnon; Joseph Berners;  
Pacifique Labelle; James McKeibban forment un  
gouvernement sous la présidence de M. le Maire  
Hert est établi et ordonné et ce conseil statue et vote  
par résolutions comme suit:

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. James McKeibban que les résolutions  
passées à la dernière session soient confirmées

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par  
M. Joseph Berners que le Secrétaire, Trésorier soit  
autorisé à faire rendre au Conseil de la com-  
mune les lots N.º 6, 7 du rang B. pour la somme de  
\$10.88.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gagnon secondé par



Mr. Jacques McShibbou que les comptes présentés par Mr. P. Labelle inspecteur de voirie soient acceptés; \$1.50 payable par Ruben Wildan; \$1.50 payable par Gilbert-Floramel; la quelle somme devra être payé à Mr. Pacifique Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr. Joseph Demers ~~proposé~~ secondé par Mr. Pacifique <sup>Labelle</sup> que Mr. le secrétaire-trésorier soit autorisé à rendre au bus encherisseur <sup>plus</sup> pour <sup>les travaux</sup> mettre de la neige sur le pont-avec durant l'hiver.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr. Joseph Demers secondé par Mr. Joseph Gagnon que le compte présenté par Mr. Alfred Belanger inspecteur de voirie soit accepté lequel compte se montant de à la somme de \$15.

2<sup>o</sup> Que vu que l'inspecteur de voirie a fait rassembler dans le chemin de front les lots N<sup>os</sup> 19, 20 du rang L. pour plus que \$5.00 par chaque lot est plus

3<sup>o</sup> Que pour se conformer à la loi le conseil accepte <sup>dit-</sup> <sup>que</sup> le compte pour la somme de \$1000. dont \$5.00 soit payé à Mr. Louis Gauthier; \$4.00 à Mr. Hubert Babin; \$1,00 <sup>soit</sup> à Mr. Joseph Pinay.

Adopté unanimement.

Proposé par Mr. Joseph Demers secondé par Mr. Joseph Gagnon que Mr. G. Girard soit notifié de rendre son rapport au sujet des amendes en rapport des amendes qui ont été payés par les personnes qui ont été en contre-venant au règlement N<sup>o</sup> 15.

Adopté unanimement

Proposé par Mr. Joseph Gagnon secondé par Mr. Joseph Demers que la propriété de la proma-gère soit exempté de taxes des conseil durant

cinq ans.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Gaymer secondé par M.

Pacifique Lobello soit que la séance soit ouverte.

Adopté unanimement.

J. P. Gaymer  
Sec. Trés.

P. E. Forget  
Prés.